

L'EMBAUCHE

I. Niveau d'embauche

- A. Embauche effective
- B. Intentions d'embauche

II. Nature des contrats

- A. Embauche effective
- B. Intentions d'embauche
- C. Motifs de non embauche

III. Temps partiel

IV. Difficultés d'embauche

I. Niveau d'embauche

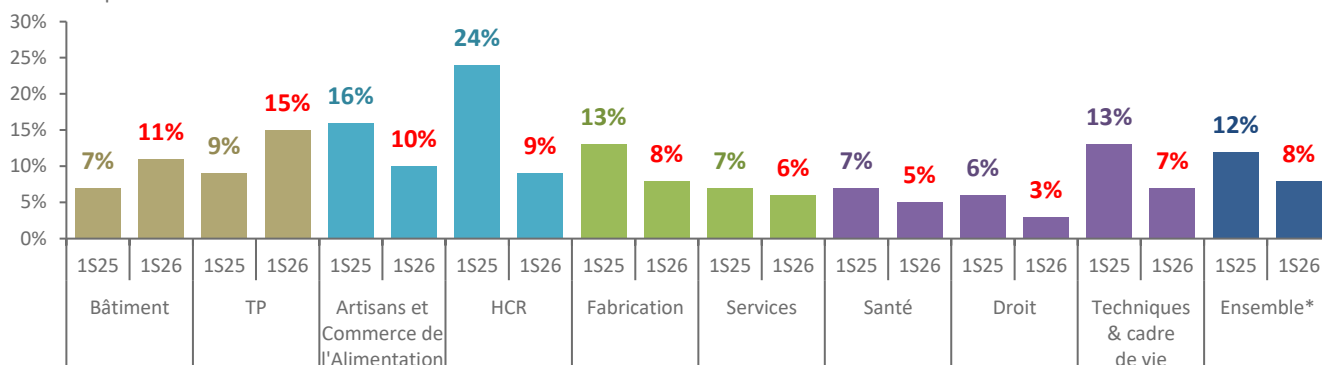
A. Embauche effective

"Entreprises ayant embauché au cours du premier semestre 2026"

Pour les entreprises concernées par l'emploi salarié

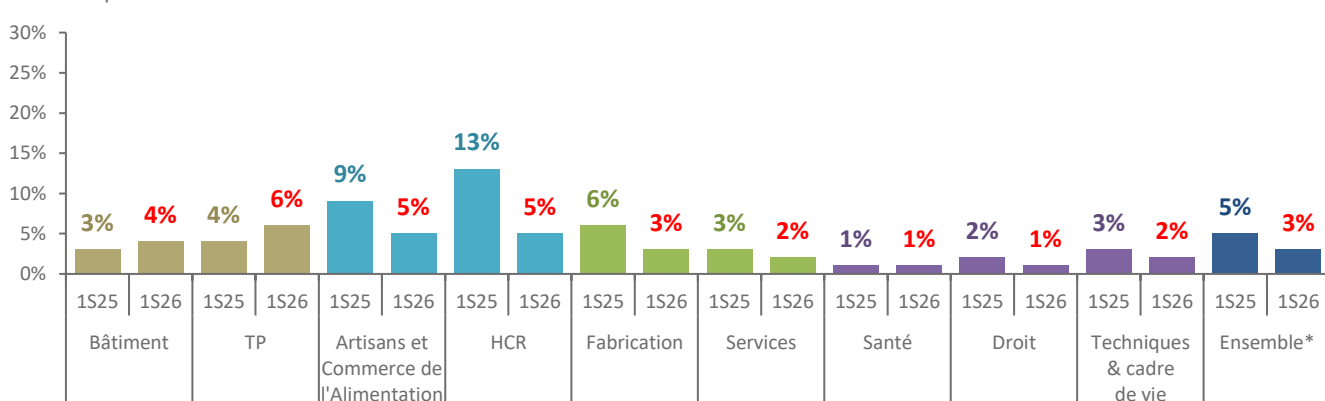
8%

% d'entreprises



Pour l'ensemble des entreprises

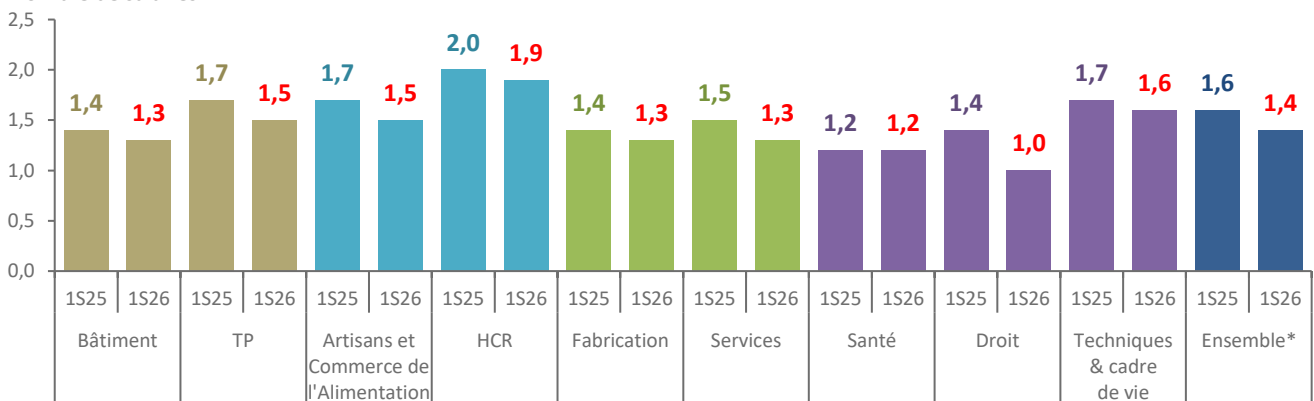
% d'entreprises



"Nombre moyen de salariés embauchés au cours du premier semestre 2026"

1,4

Nombre de salariés



Construction Alimentation Fabrication et Services Professions libérales Ensemble

* Toutes tailles d'entreprises confondues

Nouvelle baisse des embauches sur les six premiers mois de l'année 2026

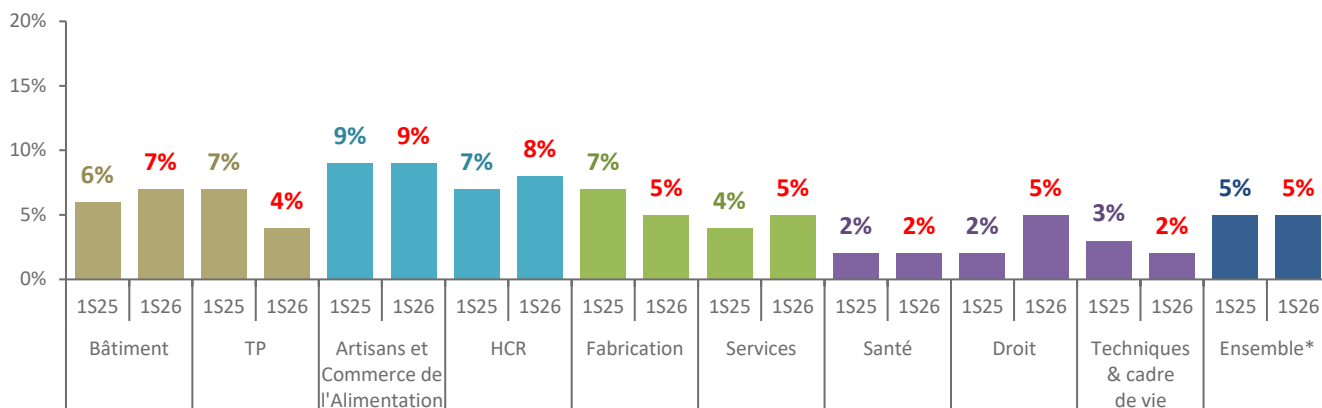
- Au premier semestre 2026, les embauches dans les entreprises de proximité diminuent par rapport à 2025. Seules 8% des entreprises ont recruté, contre 12% l'année précédente. Les entreprises sont restées prudentes face au ralentissement de l'activité comme au flou politique et fiscal. Le nombre moyen de salariés embauchés est également en baisse, s'établissant à 1,4 contre 1,6 il y a un an.
- Le niveau d'embauche recule dans la quasi-totalité des secteurs hormis pour les artisans des TP (15% ; +6 points) et du bâtiment (11% ; +4 points). La baisse est vive pour les professionnels de l'HCR (9% ; -15 points), les artisans et commerces de l'alimentation (10% ; -6 points) ainsi que pour les professionnels libéraux des techniques et du cadre de vie (7% ; -6 points).

B. Intentions d'embauche

"Entreprises prévoyant d'embaucher au cours du second semestre 2026"

5%

% d'entreprises



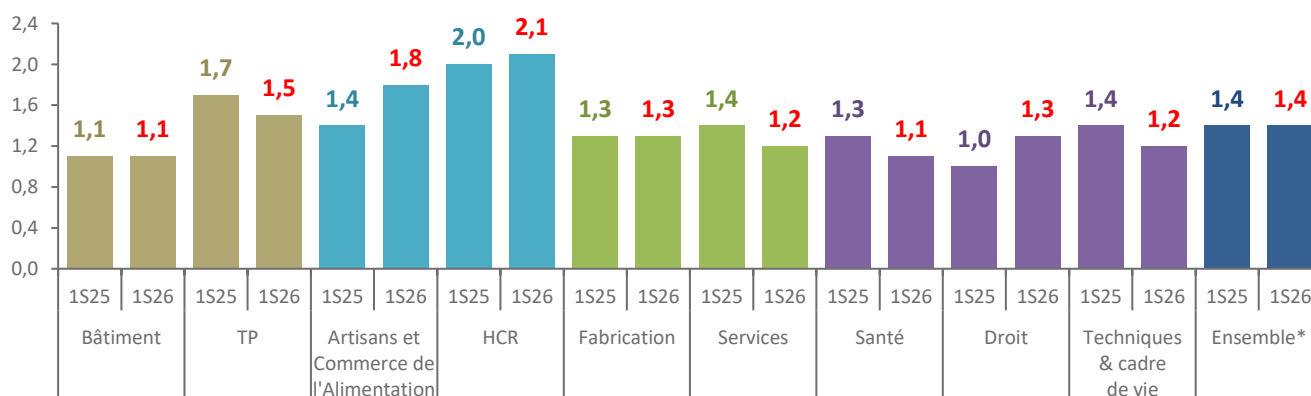
Des intentions d'embauche stables à un an d'intervalle

- Le nombre d'embauches ne devrait pas s'améliorer au second semestre 2026 par rapport aux six premiers mois de l'année. En effet, 5% seulement des entreprises interrogées envisagent de recruter au second semestre 2026 (contre 8% ayant embauché au premier semestre). Toutefois, ce chiffre est stable comparé à celui enregistré l'an passé. Le nombre moyen de salariés recrutés devrait également rester stable à 1,4.
- Les intentions d'embauche sont relativement similaires à celles enregistrées un an auparavant pour la majeure partie des secteurs, mis à part pour les artisans des TP où elles se contractent (4% ; -3 point). A l'inverse, les intentions d'embauche sont en progression pour les professionnels libéraux du droit (5% ; +3 points).

"Nombre moyen de salariés par entreprise envisagés pour l'embauche au cours du second semestre 2026"

1,4

Nombre de salariés



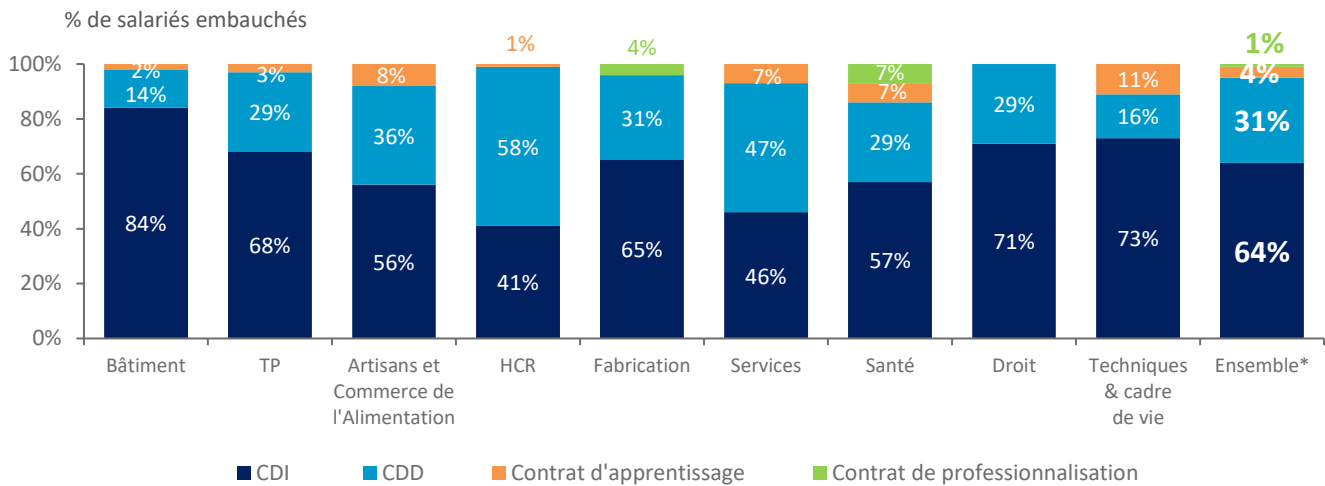
Construction Alimentation Fabrication et Services Professions libérales Ensemble

* Toutes tailles d'entreprises confondues

II. Nature des contrats

A. Embauche effective

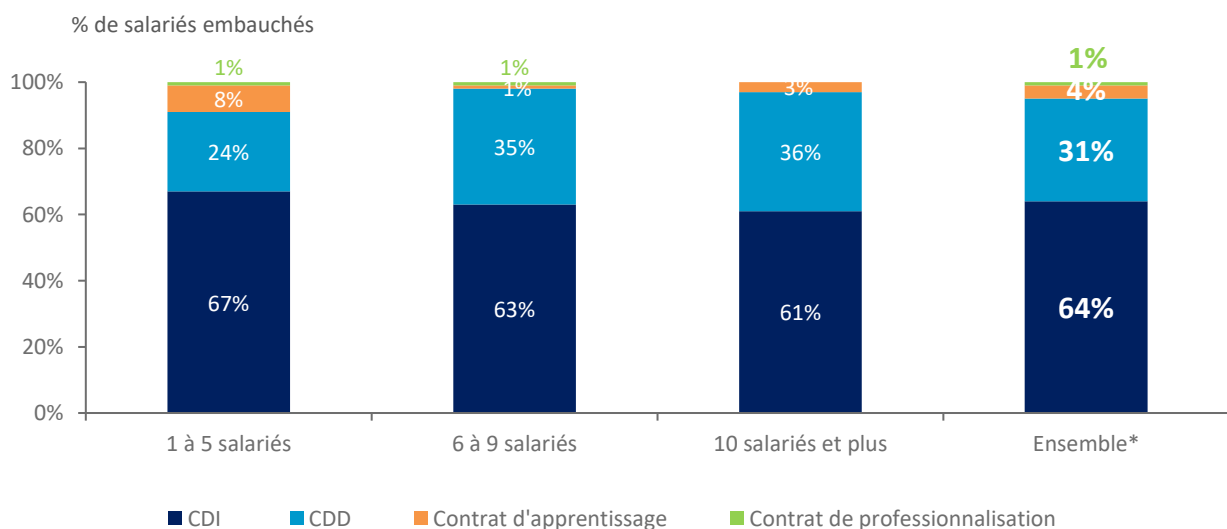
"Répartition des salariés embauchés au premier semestre 2026 selon leur contrat de travail : positionnement par métiers"



Progression de la part des CDI

- 64% des salariés embauchés au premier semestre 2026 ont signé un contrat en CDI, contre 61% un an plus tôt. Cette hausse s'est faite au détriment des contrats d'apprentissage (4% ; -2 points) et des CDD, (31% ; -1 point), dont les proportions ont très légèrement diminué.
- Les recrutements en CDI sont majoritaires dans la quasi-totalité des secteurs, notamment chez les artisans du bâtiment (84%) et les professionnels libéraux du droit (71%) et des techniques et du cadre de vie (73%). A l'inverse, les recrutements en CDD dominent dans la filière HCR (58%) tandis qu'ils font quasiment jeu égal avec les CDI pour les artisans des services (47%). Pour ces derniers, la part des CDD est en forte augmentation à un an d'intervalle au détriment des CDI.
- La part des contrats d'apprentissage se contracte dans l'ensemble des secteurs mis à part pour les professions libérales des techniques et du cadre de vie (11% contre 5% au 2S2025). La part des contrats d'apprentissage s'avère également supérieure à la moyenne pour les artisans et commerces de l'alimentation (8%) ainsi que pour les artisans des services (7%) et les professionnels libéraux de la santé (7%).

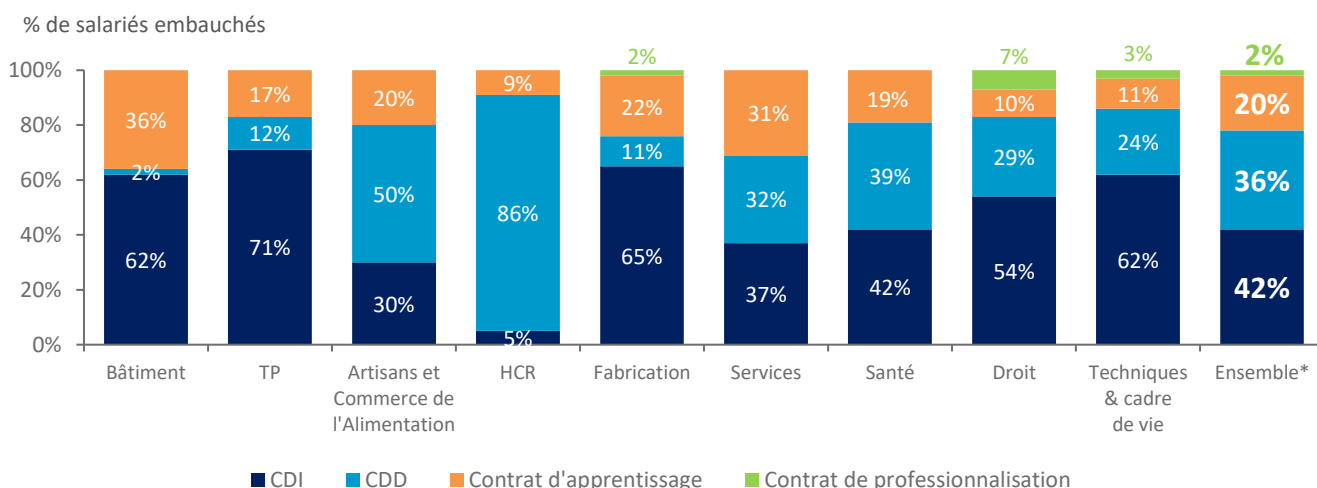
"Répartition des salariés embauchés au premier semestre 2026 selon leur contrat de travail : positionnement par tailles d'entreprises"



* Toutes tailles d'entreprises confondues

B. Intentions d'embauche

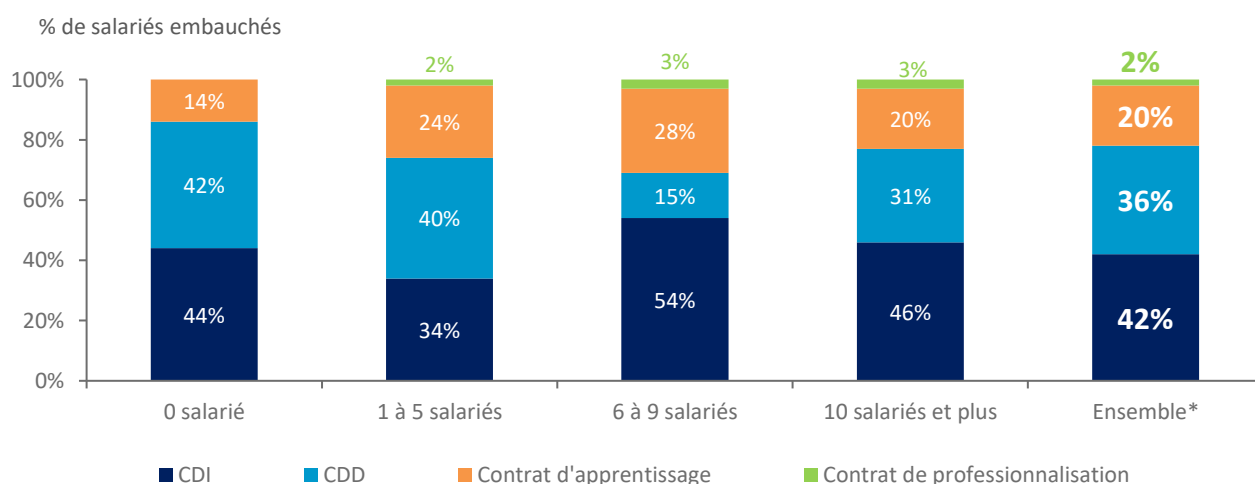
"Répartition des intentions d'embauche des salariés pour le second semestre 2026 selon leur contrat de travail : positionnement par métiers"



Augmentation de la part des CDD et des contrats d'apprentissage

- Au second semestre 2026, la part des CDI devrait se contracter nettement par rapport à la même période de l'année précédente (42% ; -10 points), au profit des contrats d'apprentissage (20% ; +6 points) et des CDD (36% ; +5 points).
- Les embauches en CDI devraient être majoritaires dans la plupart des secteurs, excepté au sein de la filière HCR où les CDD devraient largement dominer (86%) ainsi que pour les artisans et commerces de l'alimentation (50%). Les CDD devraient également être importants au sein des services (32%) et des professions libérales de la santé (39%).
- La majorité des entreprises, quelle que soit leur taille, devraient principalement proposer des emplois en CDI au second semestre 2026, hormis celles employant de 1 à 5 salariés dont la part des CDD devrait dépasser les CDI (40% contre 34%).

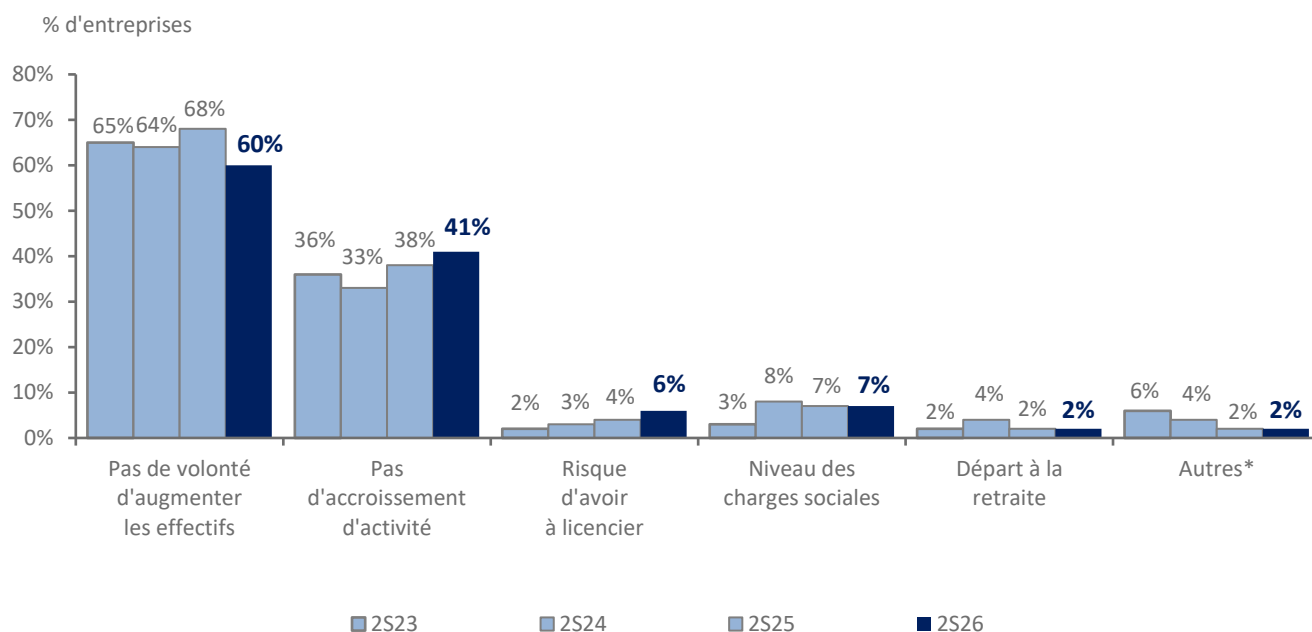
"Répartition des intentions d'embauche des salariés pour le second semestre 2026 selon leur contrat de travail : positionnement par tailles d'entreprises"



*Toutes tailles d'entreprises confondues

C. Motif de non embauche

"Motifs de non embauche au second semestre 2026"



* Manque de personnel qualifié et motivé, conjoncture incertaine, pas de visibilité sur les prochains mois, vente envisagée, cessation prochaine de l'activité, embauche trop compliquée, pas assez de trésorerie, ...

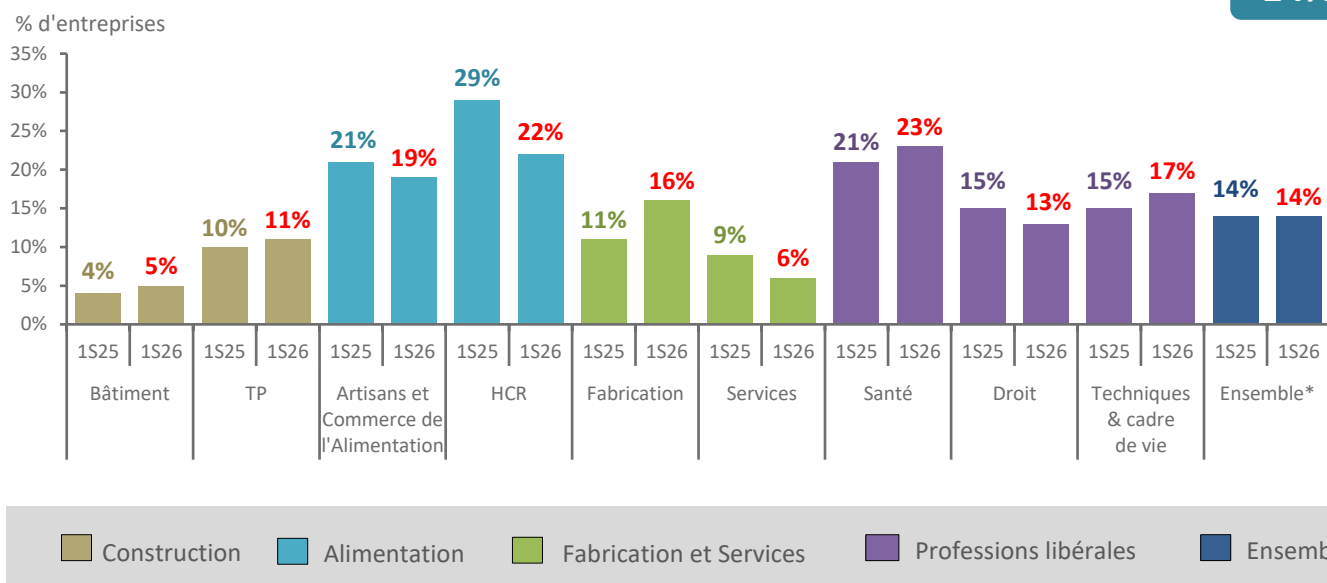
- Au second semestre 2026, l'absence de volonté d'augmenter les effectifs reste le motif principal de non embauche, même s'il se réduit nettement, concernant ainsi 60% des entreprises contre 68% en 2025. Les difficultés liées à l'activité (pas d'accroissement ou baisse de l'activité) demeurent en deuxième position, évoquées par 41% des entreprises, en hausse de 3 points par rapport à 2025. En ce qui concerne les autres motifs, le niveau des charges sociales reste stable à un an d'intervalle (7% des entreprises) tandis que le risque d'avoir à licencier progresse (6% ; +2 points).

III. Temps partiel

Ce chapitre ne concerne que les entreprises employant au moins un salarié

"Entreprises ayant eu recours au temps partiel"

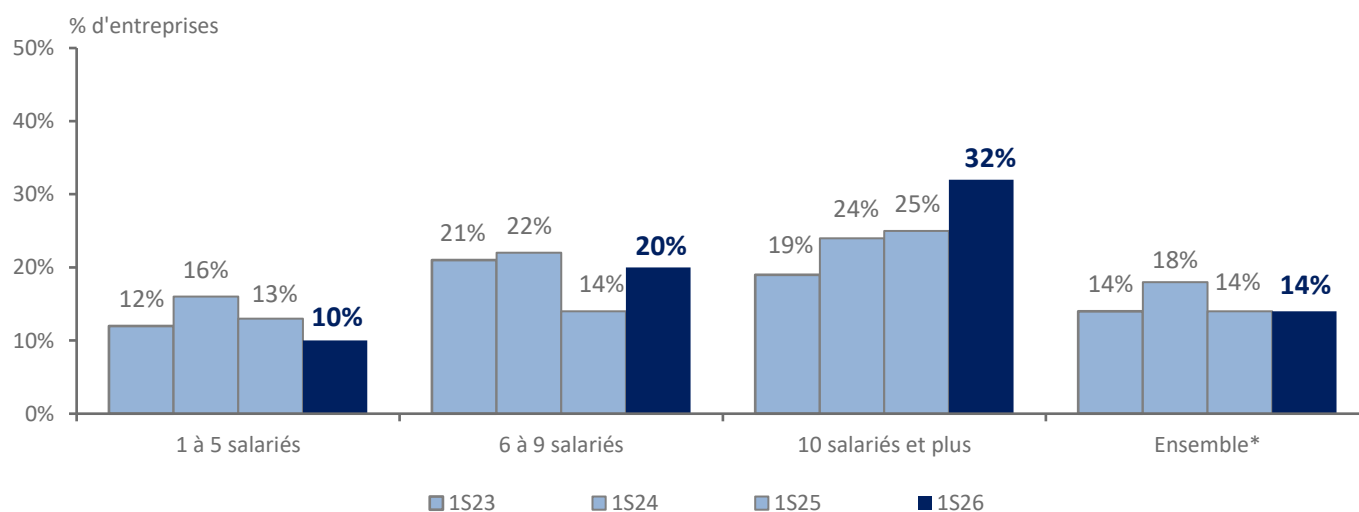
14%



Un recours au temps partiel identique à 2025

- Au premier semestre 2026, 14% des entreprises ont eu recours au temps partiel, soit une part identique à celle enregistrée au premier semestre 2025. Toutefois, cette stabilisation masque des évolutions contrastées selon les secteurs. Ainsi, le recours au temps partiel progresse pour les artisans de la fabrication (16% ; +5 points) ainsi que pour les professions libérales de la santé (23% ; +2 points) et des techniques et du cadre de vie (17% ; +2 points). A l'inverse, il se contracte nettement pour les professionnels de l'HCR (22% ; -7 points) et les artisans des services (6% ; -3 points).
- Les artisans du bâtiment (5%), des services (6%), et des TP (11%) continuent d'afficher des taux de recours au temps partiel inférieurs à la moyenne globale.
- Selon la taille des entreprises, le recours au temps partiel recule à nouveau pour les plus petites (10% ; -3 points). A l'inverse, il augmente nettement pour les autres : +6 points à 20% pour celles employant de 6 à 9 salariés et +7 points à 32% pour les 10 salariés et plus.

"Positionnement selon la taille des entreprises (entreprises ayant eu recours au temps partiel)"

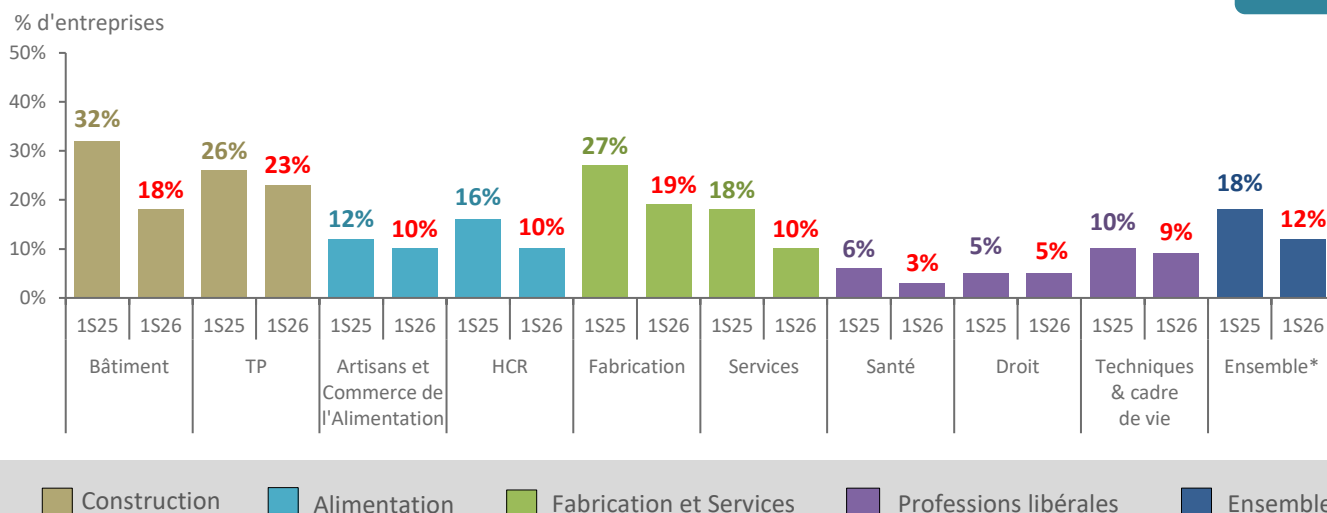


*Toutes tailles d'entreprises confondues

IV. Difficultés d'embauche

"Difficultés pour recruter la main d'oeuvre⁽¹⁾"

12%

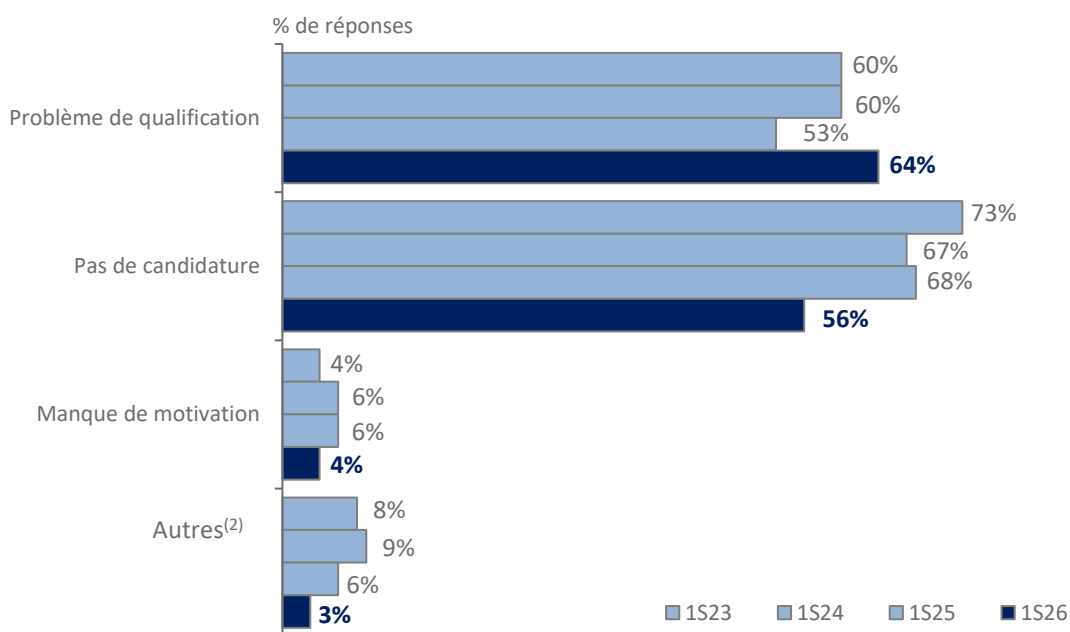


*Toutes tailles d'entreprises confondues

Nette diminution des difficultés d'embauche

- La part des entreprises ayant mentionné des difficultés pour recruter de la main d'œuvre au cours du premier semestre 2026 continue de se réduire à un an d'intervalle : 12% contre 18% (-6 points). Cette tendance concerne la majeure partie des secteurs, notamment les artisans du bâtiment (-14 points), de la fabrication, des services (-8 points chacun) et les professionnels de l'HCR (-6 points). Toutefois, malgré ce recul, les difficultés à recruter restent supérieures à la moyenne globale pour les artisans des TP (23%), de la fabrication (19%) et du bâtiment (18%).
- Les problèmes liés à la qualification des postulants sont désormais le premier motif évoqué par les professionnels ayant des difficultés de recrutement (64% des entreprises concernées) devant l'absence de candidatures (56%).

« Motifs évoqués par les entreprises rencontrant des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre au premier semestre 2026 »



⁽¹⁾ Parmi l'ensemble des artisans, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales

⁽²⁾ Prétentions salariales trop élevées, manque d'expérience, pénibilité du travail, horaire de travail trop contraignant (week-end), localisation géographique peu attrayante, métier peu valorisant, secteur peu attractif...